



Accord local pour la mobilisation du FSE en faveur de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté en Haute-Marne



Accord local pour la mobilisation du FSE en faveur de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté en Haute-Marne

PRÉAMBULE

Le programme opérationnel national FSE 2014-2020 pour l'Emploi et l'inclusion en métropole, prévoit que « les opérations soutenues doivent être en cohérence ou en complémentarité avec les objectifs et les priorités d'intervention fixés dans les pactes territoriaux d'insertion (PTI) là où ils existent ». Il est également précisé « qu'en l'absence de PTI, un accord local concerté fixera les axes et les priorités d'intervention à l'échelle départementale » (Section 2.1.2.2 – principes régissant la sélection des opérations).

L'accord local présente ainsi un double intérêt. Il permet d'une part la mobilisation du FSE en Haute-Marne dans un cadre concerté. Les actions ainsi dégagées ont donc vocation à pouvoir trouver un effet multiplicateur par la mobilisation du FSE. Il constitue d'autre part une opportunité pour préparer l'élaboration d'un PTI.

Le Département est la collectivité chef de file en matière d'insertion. Outre ses compétences en matière de suivi des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), le Département s'est vu confier un rôle stratégique de définition et de mise en œuvre des politiques d'insertion.

Le code de l'action sociale et des familles (CASF) dispose ainsi que le Département « définit et met en œuvre la politique d'action sociale » (article L.121-1 du CASF). Plus spécifiquement, il adopte un programme départemental d'insertion (PDI), qui « définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes ». (article L.263-1 du CASF). Pour la mise en œuvre de ce PDI, « le Département conclut avec les parties intéressées un pacte territorial pour l'insertion » (article L.263-2 du CASF).

L'Etat, Pôle Emploi, les missions locales et CAP Emploi, aux côtés du Département, constituent des partenaires institutionnels clés pour mettre en œuvre une politique d'insertion à l'échelle du département, dans leurs domaines de compétences respectifs.

Les parties signataires partagent les convictions suivantes :

- L'accès à l'emploi constitue le principal levier de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il doit être l'objectif premier des politiques d'insertion menées dans le département ;
- La mise en œuvre des politiques d'insertion suppose la mobilisation permanente d'un large réseau de partenaires. La reconnaissance des compétences de chacun, la formalisation des articulations et le partage d'informations sont les fondamentaux d'une action efficace ;
- Les actions entreprises sont développées avec le souci d'atteindre leur résultat au meilleur coût. L'évaluation des résultats obtenus et des coûts complets des opérations ainsi que l'adaptation permanente des dispositifs à la situation locale constituent des enjeux partagés par l'ensemble des parties.

Les parties signataires s'engagent, pour les actions qu'elles mettent en œuvre et celles qu'elles soutiennent, à tenir compte des orientations stratégiques et des dispositifs coordonnés présentés dans l'accord local.

L'accord local pour la mobilisation du FSE en faveur de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté couvre la période 2015-2020. Il devient caduc à l'approbation d'un PTI.

I. DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Les éléments de diagnostic rassemblés visent à comprendre les spécificités du territoire en matière d'insertion, c'est à dire à identifier les forces et les faiblesses en tenant compte de la conjoncture économique nationale et des dispositifs existants.

I.1 Le territoire haut-marnais

A/ les aspects démographiques

Le département de la Haute-Marne est le département de Champagne-Ardenne le moins peuplé, avec 188 859 habitants¹ et le moins dense, avec 29,4 habitants au kilomètre carré.

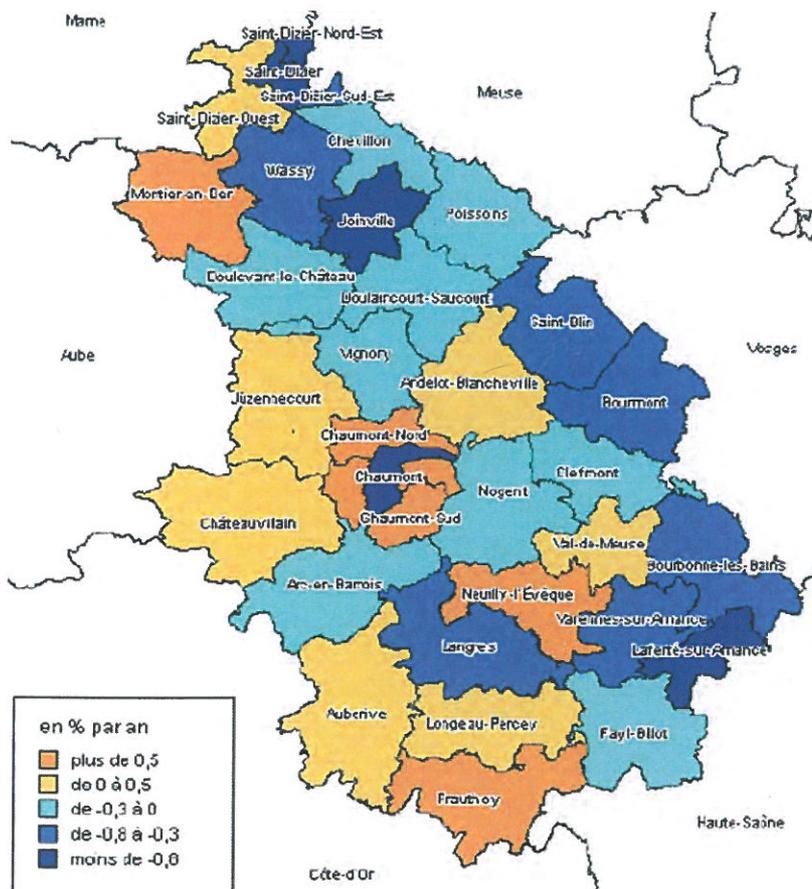


Fig 1 : Évolution démographique territorialisée en Haute-Marne (évolution annuelle depuis 2006 - INSEE)

Aucune agglomération n'atteint plus de 30 000 habitants. Toutefois, la population apparaît relativement concentrée, d'une part dans les 3 principales communes du département que sont Saint-Dizier, Chaumont et Langres (31% de la population) et d'autre part dans les bourgs et villes moyennes (22 communes entre 1 000 et 4 000 habitants qui représentent 23% de la population).

Entre 2006 et 2011, la population a baissé de 0,6% (~1 000 habitants) en moyenne par an, essentiellement du fait d'un solde migratoire négatif. La baisse est plus sensible dans les cantons les plus peuplés et les villes-centres. Ainsi, la ville de Saint-Dizier perd 1,7% de sa population en moyenne annuelle de 1999 à 2010, Chaumont 1,1% et Langres 0,8%.

B/ le niveau de revenus

Avec un revenu net moyen par foyer de 20 871 € en 2011, le département est plus pauvre que les moyennes régionale (23 300 €) ou nationale (25 380 €). Le taux de pauvreté² s'établit à 16%, contre 15% en région Champagne Ardenne et 14% en France.

Ce constat doit toutefois être relativisé par la comparaison avec d'autres départements de la même strate de population, qui ne disposent pas de métropoles où se concentrent les actifs qualifiés et les centres de décision.

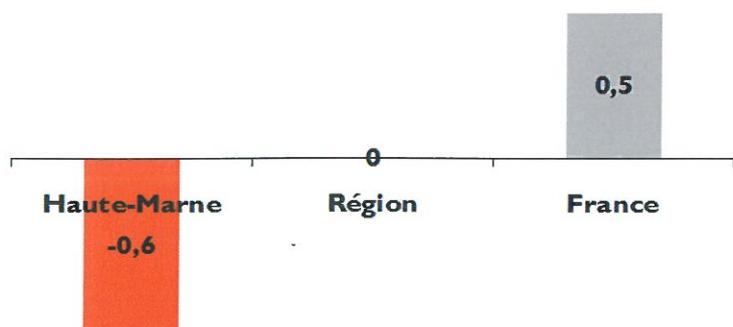


Fig 2 : Variation de la population (taux annuel moyen 2006-2011)

¹ Population légale 2012, en vigueur au 1er janvier 2015 ; source INSEE

² Proportion de la population dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian – source INSEE 2012

Au regard d'une telle comparaison et de l'analyse d'autres indicateurs (chômage, pauvreté, personnes couvertes par le RSA), la Haute-Marne, dans son ensemble, ne se caractérise pas par une situation économique particulièrement dégradée. Elle se situe dans la moyenne des départements ruraux les moins peuplés.

Au niveau infra-départemental, on constate que les revenus médians sont plus faibles dans le nord du département (agglomérations de Saint-Dizier), dans les villes de manière générale et, de façon plus diffuse, dans la partie Est des arrondissements de Chaumont et Langres (le Bassigny).

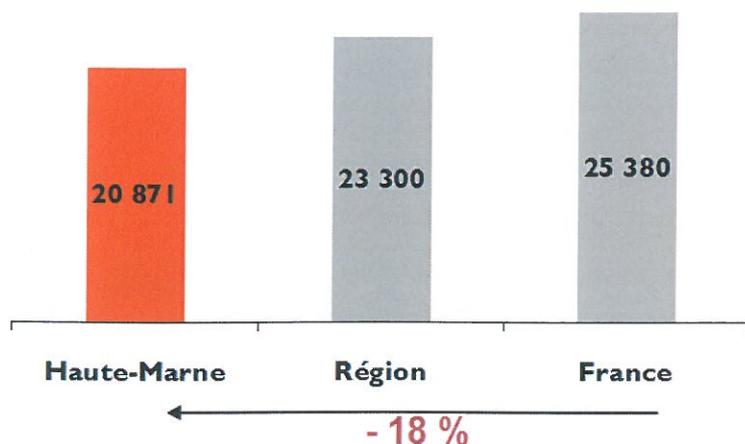


Fig 3 : Revenu net moyen par foyer en 2012 (INSEE)

C/ la répartition par secteur d'activité

En dépit de fortes pertes d'emploi dans le secteur industriel depuis plusieurs décennies, la Haute-Marne se caractérise encore par une sur représentation des salariés de l'industrie parmi les actifs.

22% des salariés sont employés dans le secteur industriel contre 18% en Champagne-Ardenne et 14% en France³.

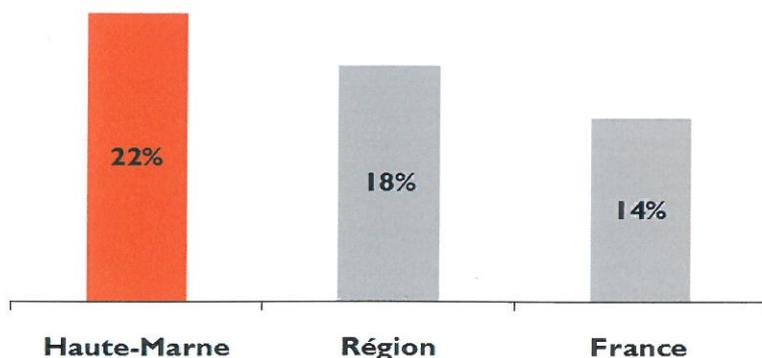


Fig 4 : Salariés de l'industrie en proportion des actifs (CCIR-2011)

D/ la mobilité sur le territoire

La voiture constitue le principal mode de transport pour les actifs en Haute-Marne : 76% des actifs occupés prennent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail⁴. Conséquence de la péri urbanisation et de la baisse du nombre d'habitants dans les villes-centres, l'usage de la voiture a progressé dans les dernières années.

Pour les publics en insertion, le frein se situe à différents niveaux :

- en premier lieu, le défaut de moyen de transport empêche l'accès à l'emploi sur une partie importante du territoire ;
- en deuxième lieu, les coûts liés à l'utilisation d'un véhicule sont plus élevés qu'ailleurs, du fait de trajets domicile-travail plus longs que dans les autres départements (38,9% des actifs occupés résident dans une commune de l'espace rural) ;
- à ces freins matériels, se cumulent des freins d'ordre psychologique à la mobilité. L'analyse des aides financières accordées par le département en matière de permis de conduire, révèle que près d'une personne sur deux ne va pas au bout de la formation proposée et financée. Ces freins psychologiques peuvent parfois être levés par un accompagnement spécifique (diagnostic de mobilité) impliquant davantage la personne dans la réalisation de son projet (y compris par un engagement dans la participation financière).

³ Etude 2011 de la chambre de commerce et d'industrie de Champagne-Ardenne

⁴ Etude INSEE – décembre 2011 – Les déplacements en Haute-Marne pour l'accès à l'emploi et aux équipements

L'usage des transports en commun reste limité : 2,5% des actifs occupés empruntent ce mode de transport, essentiellement dans les périmètres de transport urbain (PTU) et le long de la desserte TER de la Vallée de la Marne. L'effet attractif de cette desserte est toutefois limité aux communes bénéficiant d'une gare, soit 13 communes.

De nombreux bourgs ou villes moyennes sont dépourvus de moyens de transport en commun réguliers. C'est par exemple le cas de Wassy, de Chateauvillain ou de Nogent.

1.2 Les publics en insertion

Les éléments du diagnostic sont issus des données recueillies par les différentes institutions partenaires. Dans la mesure où leurs suivis se recoupent partiellement, il n'est pas possible d'identifier un volume global homogène de personnes en insertion

| Public | Personnes concernées | Evolution sur un an |
|---|----------------------|---------------------|
| Bénéficiaires du RSA ⁵ (juin 2015) | 6 315 | + 3,5 % |
| Bénéficiaires de l'ASS (Cat A) (septembre 2015) | 1 243 | + 6,2 % |
| Ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A (septembre 2015) | 8 482 | + 1,4 % |
| Jeunes suivis par la mission locale (octobre 2013 à septembre 2014) | 4 447 | - |
| Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (Cat A) (fin septembre 2015) | 1 402 | - 4,6 % |
| Demandeurs d'emploi disposant d'une RQTH (Cat A) (fin septembre 2015) | 1 335 | + 0,4% |

Ces caractéristiques territoriales permettent d'identifier les éléments clés de diagnostic suivant :

- La démographie haut-marnaise est un atout pour le repérage des publics, le travail en proximité et favorise une bonne connaissance réciproque des partenaires ;
- La Haute-Marne a subi des pertes d'emploi importantes dans le secteur industriel et voit son tissu productif évoluer plus rapidement depuis 2009 ;
- La densité faible constitue un frein à la mobilité et à l'accès aux zones d'emploi pour les publics en insertion.

A/ les bénéficiaires du RSA

Le nombre de bénéficiaires du RSA socle a augmenté de près de 20% en 3 ans. Cette augmentation a été particulièrement vive au cours des années 2012 (+ 8,7%) et 2013 (+ 8,4%). En 2014, le nombre de bénéficiaires du RSA socle continue sa progression, sur un rythme plus modéré (autour de 2%).

Une analyse statique réalisée à partir des données de décembre 2014 indique que la majorité des bénéficiaires sont des femmes (56%) et un tiers a moins de 30 ans. Les bénéficiaires du RSA habitent principalement dans les villes avec des chiffres particulièrement forts dans le nord du département. 16,5% des foyers de Saint-Dizier perçoivent le RSA, 13,8% des foyers de Joinville et 9,6% des foyers de Wassy.

⁵ Nombre d'allocataires du RSA socle et activité payés

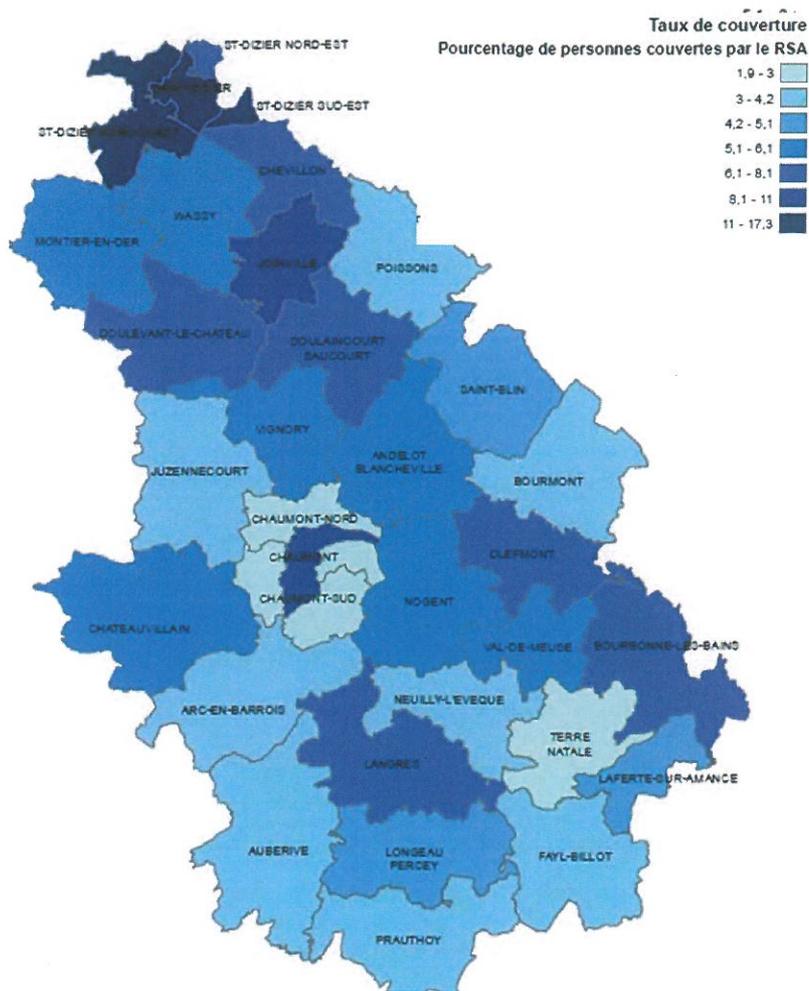


Fig 5 : Nombre de personnes couvertes par le RSA en proportion de la population

Une analyse dynamique, réalisée à partir des nouveaux bénéficiaires de l'année 2014, permet de mettre en évidence des entrées importantes de jeunes dans le dispositif. 44% des nouveaux bénéficiaires ont ainsi moins de 30 ans.

Le principal « point d'entrée » dans le dispositif RSA est donc aujourd'hui, une demande à 25 ans, pour des personnes dépourvues d'expérience professionnelle.

Les nouveaux bénéficiaires sur l'année 2014 sont 52% à ne pas posséder de moyens de transport. A titre de comparaison, l'INSEE estime que 14,1% des actifs des zones à dominante rurale ne sont pas équipés de véhicule. Le niveau d'études des nouveaux bénéficiaires est particulièrement bas : 41% ont atteint le niveau brevet des collèges ou inférieur, 33% sont diplômés d'un BEP ou d'un CAP et 21% ont le baccalauréat.

Les bénéficiaires du RSA sont accompagnés à travers 6 modalités :

- l'orientation vers Pôle Emploi et ses 3 différentes modalités en fonction de leur degré d'autonomie (renforcé pour 18% d'entre eux, guidé pour 66% et suivi pour 17%)
- l'orientation vers le Département et ses 3 différentes modalités en fonction de leurs perspectives d'accès à l'emploi (AST, (suivi social généraliste) intermédiaire ou renforcé).

Par ailleurs, CAP emploi comptabilise 86 personnes bénéficiaires du RSA en accompagnement, soit 8% de son fichier.

Ensemble des bénéficiaires

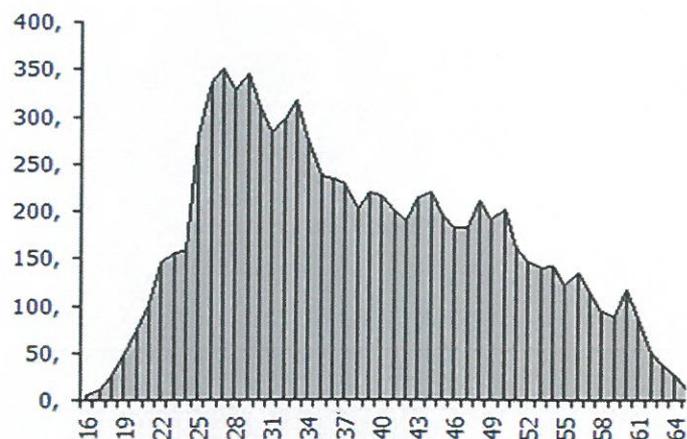


Fig 6 : répartition par âge des bénéficiaires du RSA (décembre 2014)

Nouveaux bénéficiaires sur un an

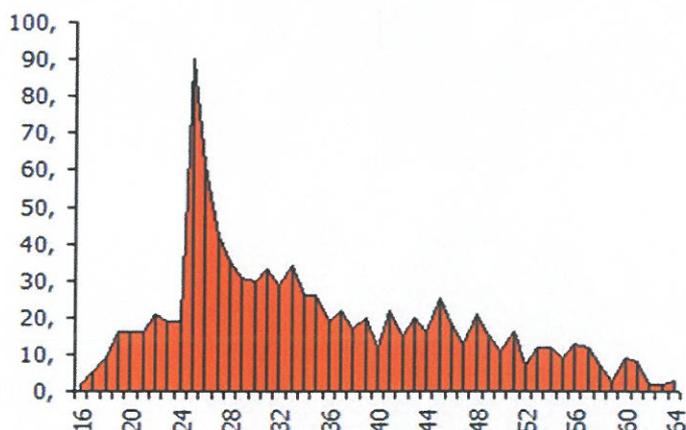


Fig 7 : nombre de nouveaux bénéficiaires du RSA (décembre 2014)

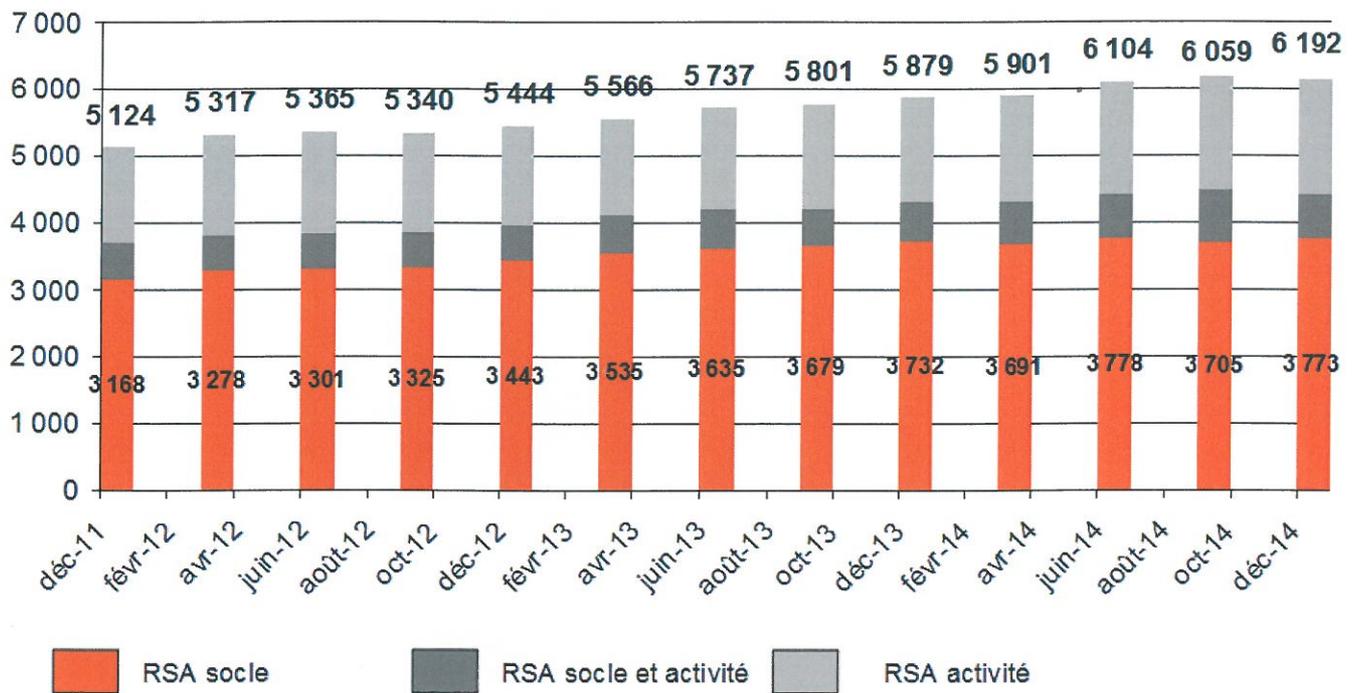
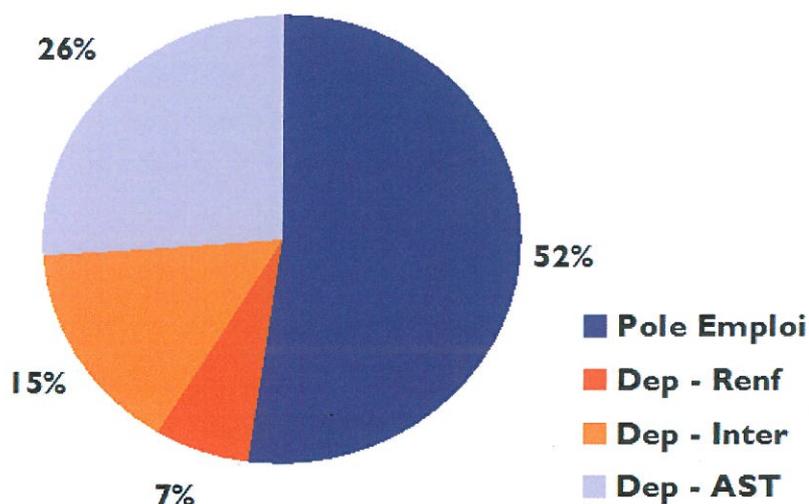


fig 8 : évolution du nombre de bénéficiaires du RSA

Sur la base du constat de la complémentarité des accompagnements sociaux et professionnels, Pôle Emploi et le Département ont souhaité renforcer leur partenariat en créant une nouvelle modalité de suivi en commun, « l'accompagnement global », destinée aux personnes cumulant des freins sociaux et professionnels et présentant des perspectives réelles de retour à l'emploi. En ce sens, cette nouvelle modalité permet de croiser les deux niveaux de suivi dits « renforcés » de Pôle Emploi et du Département. Cette collaboration, formalisée par une convention, se met progressivement en œuvre depuis juin 2014.

Les données recueillies en décembre 2014 permettent d'identifier les profils des bénéficiaires du RSA face aux démarches d'insertion :

- 26% des bénéficiaires ne présentent pas de perspectives réelles de retour à l'emploi, en raison de l'absence de projet ou de l'importance des freins périphériques (orientation vers un suivi social exclusif),
- 22% des bénéficiaires peuvent s'inscrire dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle leur permettant un retour à l'emploi (orientation vers un suivi spécialisé du Département),
- 52% des bénéficiaires ne présentent pas de freins sociaux nécessitant un accompagnement social (orientation Pôle Emploi).



L'évaluation initiale des bénéficiaires est toutefois difficile à réaliser en entretien, en particulier pour les personnes sans expérience professionnelle. Un accompagnement court, ou une immersion dans un milieu de travail (éventuellement un ACI) permettent souvent d'identifier des potentiels et des freins « cachés ».

fig 9 : Type de suivi des bénéficiaires du RSA, présente la répartition des différentes modalités d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

| En % | Haute-Marne | Champagne -Ardenne | France Métro. |
|-----------------|-------------|-----------------------|------------------|
| Moins de 20 ans | 22,7 | 24,5 | 24,5 |
| De 20 à 24 ans | 5,3 | 6,3 | 6,2 |
| De 25 à 34 ans | 10,9 | 11,8 | 12,4 |
| De 35 à 64 ans | 40,9 | 40,3 | 40,0 |
| 65 ans et plus | 20,3 | 17,2 | 17,0 |

fig 10 : répartition de la population par âge (2010)

Le niveau de précarité des jeunes **est plus fort** en Haute-Marne qu'au niveau régional ou national. 23% des jeunes de 18 à 24 ans ne sont ni scolarisés, ni stagiaires ni en emploi, contre 19.9% en Champagne-Ardenne et 17,2% au niveau national.

Les données recueillies auprès des missions locales confirment les difficultés face à l'emploi du public jeune dans le département.

Ces données, qui concernent des jeunes de moins de 25 ans, sont complémentaires avec celles recueillies auprès du Département, qui concernent majoritairement des jeunes de 25 à 30 ans. Les deux dispositifs de suivi se recoupent pour les bénéficiaires du RSA de moins de 30 ans, c'est-à-dire les personnes avec enfants.

D'octobre 2013 à septembre 2014, les trois missions locales de Haute-Marne ont ainsi accompagné 4 447 jeunes.

Au niveau départemental, les jeunes de moins de 25 ans représentent 16,5% de la demande d'emploi. Fin septembre 2015, 1 402 jeunes sont demandeurs d'emploi (catégorie A) et ce chiffre est en légère baisse sur un an. La baisse est plus marquée lorsqu'on prend en compte les demandeurs d'emploi des trois catégories (2 365 demandeurs d'emploi fin septembre 2015, en baisse de 5,4% sur un an).

Le secteur de Saint-Dizier est celui où la demande d'emploi des jeunes est la plus élevée : 45% des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans résident dans l'arrondissement de Saint-Dizier, contre 38% de la population tous âges confondus.

Les missions locales soulignent les spécificités du territoire en matière de difficultés liées aux savoirs fondamentaux des jeunes et à leur mobilité. En cohérence avec les chiffres relevés pour les bénéficiaires du RSA, 51% des jeunes suivis par les missions locales ne disposent pas du permis B.

B/ les jeunes de 16 à 30 ans en insertion

Les éléments quantitatifs proposés portent sur les jeunes de 16 à 25 ans, en raison des seuils statistiques utilisés. Néanmoins, le diagnostic prend en compte les personnes de 16 à 30 ans, dans un souci de décloisonnement des dispositifs (activation des droits au RSA à partir de 25 ans pour les personnes sans enfant).

28% de la population haut-marnaise a moins de 25 ans, soit un niveau légèrement plus faible que la moyenne régionale (30,8%).

C/ les caractéristiques de la demande et de l'offre d'emploi

À la fin du premier trimestre 2015, le taux de chômage en Haute-Marne s'établissait à 9,7% de la population active, soit un taux légèrement inférieur par rapport à la moyenne nationale.

Le marché du travail haut-marnais présente une réactivité plus grande à la conjoncture nationale, à la baisse comme à la hausse. Ainsi, depuis 2008, la progression du taux de chômage est plus marquée qu'au niveau national (+3,7 pts entre 2008 et 2013 en Haute-Marne contre +3,3 pts en France).

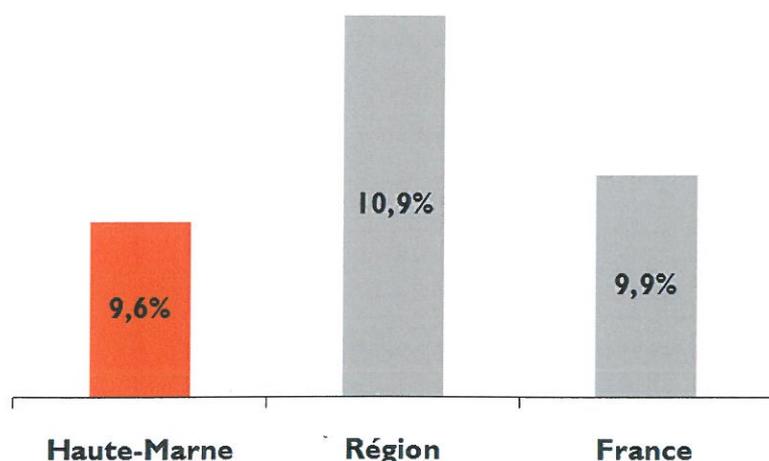


fig 11 : taux de chômage (3^{ème} trimestre 2014)

L'analyse de Pôle Emploi confirme que le département a une tendance à anticiper et amplifier les mouvements nationaux. La DIRECCTE relève que c'est également le cas en matière de mise en œuvre des nouveaux dispositifs (emplois d'avenir et contrats de génération par exemple).

La dimension géographique

L'arrondissement de Saint-Dizier présente le nombre le plus important de demandeurs d'emploi. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les jeunes demandeurs d'emploi (1 094 de Cat A, B et C) mais l'augmentation y est plus faible (+1,6 %) sur un an qu'à Chaumont (+7,6%) ou à Langres (+5,2%) .

La demande d'emploi de longue durée

Les demandeurs d'emploi de longue durée des catégories A, B et C sont 6 457 pour l'ensemble du département. Ce chiffre est en augmentation forte sur un an (+ 6,9%).

La demande d'emploi des séniors

Le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans a fortement augmenté au cours des deux dernières années. En septembre 2015, la Haute-Marne compte 2 343 demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (Cat A), soit une augmentation de 7% sur un an (contre 1,4% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi) et 18,4% sur 2 ans (contre 1,6%).

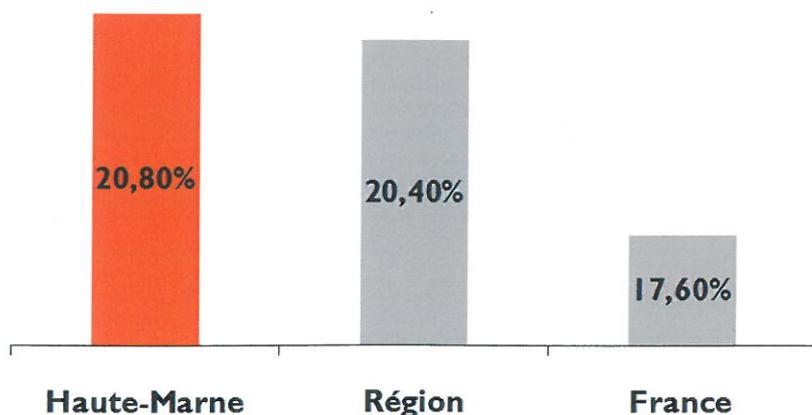


fig 12 : titulaires d'aucun diplôme (INSEE 2012)

L'offre d'emploi

En termes d'offre de travail, Pôle Emploi note que les 5 métiers qui proposent le plus d'offres au cours de l'année 2014 sont :

- téléconseil et télévente,
- assistance auprès d'adulte,
- personnel de cuisine,
- service en restauration,
- conduite d'équipement d'usinage.

Ces indicateurs sur l'offre de travail sont cohérents avec les évolutions constatées au niveau national (dynamisme du secteur médico-social) et le contexte spécifique du département (caractère industriel).

Une démarche de gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences permettrait de mieux accorder les actions d'orientation menées localement avec les possibilités offertes par le marché du travail.

D - les travailleurs handicapés

La prise en compte des problématiques spécifiques liées à l'insertion des travailleurs handicapés est partie intégrante de l'accord local. Les éléments de diagnostic et d'orientation ont été établis en cohérence avec le plan régional d'insertion des travailleurs handicapés.

En Haute-Marne, les travailleurs handicapés représentent 12% de la demande d'emploi (catégories A, B et C), soit 1 620 personnes, à fin décembre 2014. Le nombre de travailleurs handicapés demandeurs d'emploi connaît une évolution importante sur un an (+ 6,3%).

L'augmentation est toutefois moins importante qu'en région Champagne Ardenne (+8,9%) ou en France (+9,5%).

6 Données fin février 2015

7 Les RQTH correspondent au milieu ordinaire de travail et aux travailleurs d'ESAT.

Les demandeurs d'emploi travailleurs handicapés sont accompagnés par CAP Emploi et Pôle Emploi. En 2015, CAP emploi compte 891 dossiers actifs, soit 54% de l'ensemble des demandeurs d'emploi TH.

On note parallèlement une forte augmentation des demandes de reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) déposées auprès de la MDPH de la Haute Marne . Ce sont ainsi 1 480 demandes qui ont été déposées au cours de l'année 2014, soit une évolution de + 18,2% sur trois ans. Le nombre de RQTH accordées s'élève à 1 429 en 2014.

Il est à préciser que les personnes bénéficiant d'une RQTH ne sont pas nécessairement des personnes en insertion. Les données recueillies auprès de la MDPH concernent aussi bien des personnes en emploi, que des salariés évoluant en milieu protégé (ESAT) et des demandeurs d'emploi.

En Champagne Ardenne, la part des travailleurs handicapés dans l'ensemble de la population active s'élève à 3,4%, soit un chiffre plus important que la moyenne nationale (2,8%).

L'interprétation des écarts entre régions est toutefois délicate car ceux-ci peuvent refléter tout autant des différences dans la structure de la population au sein des régions (en termes d'âge, de comportements d'activité...) que des différences dans les modalités d'emploi des travailleurs handicapés (emploi direct vs autres modalités d'accomplissement de l'obligation d'emploi).

45% des demandeurs d'emploi travailleurs handicapés ont plus de 50 ans et 57% sont des hommes. Les jeunes de moins de 26 ans représentent 2,77% des demandeurs d'emploi travailleurs handicapés.

L'ancienneté moyenne d'inscription au chômage est de 788 jours pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi en Haute Marne, durée plus importante que pour les demandeurs d'emploi tout public (549 jours). Par ailleurs, plus de 87% d'entre eux ont un niveau inférieur au niveau IV.

Les métiers de services aux personnes et aux collectivités sont les plus recherchés par les demandeurs d'emploi travailleurs handicapés (26%).

Les échanges réalisés dans le cadre du diagnostic ont permis de compléter les éléments quantitatifs. Dans ce cadre, CAP Emploi note une augmentation du nombre de personnes en insertion confrontées à un handicap psychique.

Les caractéristiques des publics en insertion amènent à identifier les éléments clés de diagnostic suivants :

- Une forte augmentation des publics en insertion au cours des dernières années qui amène les partenaires à davantage cibler les moyens disponibles (individualisation des parcours en fonction de l'évaluation des besoins de la personne et des perspectives de résultats).
- Une situation fragile du public jeune ne disposant d'aucune expérience de travail et du public féminin ne disposant d'aucun projet professionnel,
- Des publics en insertion davantage situés dans le nord du département,
- Une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi travailleurs handicapés, avec une proportion importante (56%) de plus de 50 ans, disposant d'un faible niveau de qualification.

1.3. Les ressources locales

Le département de la Haute-Marne se caractérise par un réseau d'accompagnement de proximité structuré et un partenariat de qualité.

Afin de garantir la cohérence des accompagnements proposés, il est possible d'identifier des référents de parcours pour chaque type de publics en insertion. Toutes les actions d'insertion envisagées par les acteurs sont menées dans ce cadre de référence.

Des « zooms » ont été effectués sur certains publics en raison de leurs spécificités. C'est le cas :

- des jeunes placés sous main de justice,
- des jeunes entre 16 et 21 ans en risque de marginalisation sociale (relevant de la prévention spécialisée ou de l'aide sociale à l'enfance),
- des travailleurs indépendants suivis par le Département.

| Public | Référent de parcours | Outils |
|--------------------------------|---|---|
| Bénéficiaires du RSA | Pôle emploi en l'absence de freins sociaux majeurs | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individualisé, - Accès à des prestations, - PMSMP (mis en situation pro.) - Accès à des formations, - Contrats aidés et parcours en IAE, - Aides financières |
| | Le Département en présence de freins sociaux | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individualisé, - Prestation d'accompagnement à la santé mentale dans le nord du département, - Dispositif RELAI à Saint-Dizier, - Contrats aidés et parcours en IAE, - Aides financières |
| | Le Département pour l'ensemble des travailleurs indépendants (hors auto-entrepreneurs) | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individualisé, - Prestations de la Boutique de gestion (diagnostic, conseils, etc.) |
| Jeunes de moins de 25 ans | Les missions locales | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individualisé, - Contrats aidés, parcours en chantiers d'insertion, service civique, - Aides financières (FAJ, CIVIS, FIJD) - Garantie jeunes |
| Publics jeunes « spécifiques » | La protection judiciaire de la jeunesse (pour les jeunes sous main de justice) ou la prévention spécialisée (pour les jeunes de 16 à 18 ans en risque de marginalisation sociale) | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individualisé, - Chantiers éducatifs ou ateliers - Dispositifs de droit commun d'insertion |
| Travailleurs handicapés | Pôle Emploi et CAP emploi | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individualisé, - Contrats aidés, parcours en IAE - Aides financières et prestations |
| Bénéficiaires de l'ASS | Pôle Emploi | <ul style="list-style-type: none"> - offre Pôle Emploi |

Les modalités existantes de l'accompagnement des publics en insertion amènent à identifier les éléments clés de diagnostic suivants :

- Un réseau de proximité qui couvre y compris les zones rurales,
- Un dialogue riche et constant entre les différents partenaires de l'accompagnement,
- Une porosité des accompagnements sociaux et professionnels proposés aux bénéficiaires du RSA, qui nécessite de mieux coordonner les dispositifs,
- Un accompagnement des publics jeunes en risque de marginalisation sociale à renforcer.

1.3 L'offre d'insertion

L'offre d'insertion en Haute-Marne regroupe l'ensemble des actions, des prestations et des événements proposés par les différents référents de parcours au public en insertion :

- parcours dans une structure de l'insertion par l'activité économique (IAE),
- accompagnement contractualisé (garantie jeune, ...),
- prestations (diagnostic de la boutique de gestion pour les créateurs d'entreprise, ...),
- formations (TONIC, ...)
- événements destinés à rapprocher l'offre et la demande d'emploi.

Le présent diagnostic s'est attaché à identifier les enjeux à travers 5 focus sur l'offre d'insertion.

A - Focus sur l'offre d'insertion pour le public jeune

L'offre d'insertion à destination du public jeune est aujourd'hui diversifiée (accompagnement, aides financières du FAJ, emplois d'avenir, aides du conseil régional, etc.). Elle a, en outre, été récemment étoffée avec la mise en œuvre de l'expérimentation de la garantie jeune sur le département. Par ailleurs, l'IEJ (initiative pour l'emploi des jeunes) introduit de nouvelles possibilités de cofinancement. Des opportunités existent donc pour faire face aux défis identifiés dans la section précédente.

Deux types de besoins émergents ou mal couverts existent :

En premier lieu, les partenaires locaux identifient un besoin en matière de dispositifs spécifiques proposés aux jeunes de 16 à 21 ans en risque de marginalisation sociale (rupture scolaire, isolement social, petite délinquance). L'accompagnement de ces jeunes est aujourd'hui réparti entre :

- la protection judiciaire de la jeunesse pour les jeunes placés sous main de justice,
- l'aide sociale à l'enfance, dont la prévention spécialisée constitue une composante, pour les mineurs.

Une action précoce en matière d'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes permet de prévenir les situations de marginalisation. Cette action demande des outils spécifiques (chantiers éducatifs, etc.) qui ont vocation à constituer un « sas » entre la situation de rupture sociale et le dispositif de droit commun.

La stratégie nationale de prévention de la délinquance permet de financer des actions collectives ou individuelles à destination de ce public (à travers le fonds interministériel de prévention de la délinquance). Cette ressource est aujourd'hui peu mobilisée sur de l'accompagnement individualisé.

En deuxième lieu, les partenaires soulignent l'intérêt d'accompagner vers l'insertion sociale et professionnelle les jeunes mères (en couple ou en situation d'isolement), afin de prévenir les situations d'éloignement durable du marché du travail. A cette fin, des outils variés peuvent aujourd'hui être mobilisés (accompagnements individuels, aides en matière de mode de garde, etc.), mais les aides existantes ne sont que très peu mobilisées, faute de réelle demande du public concerné.

B - Focus sur l'offre d'insertion dans le secteur de l'IAE

L'offre d'insertion dans le secteur de l'IAE apparaît particulièrement développée en Haute-Marne, en particulier en matière d'ateliers et chantiers d'insertion. La Haute Marne peut s'appuyer sur les structures suivantes :

- 8 chantiers d'insertion permanents et 4 chantiers ponctuels actifs (avril 2015),
- 1 association intermédiaire (présente sur l'ensemble du département),
- 2 entreprises d'insertion,
- 1 entreprise de travail temporaire d'insertion (présente sur l'ensemble du département).

76% des structures haut-marnaises sont des chantiers d'insertion contre 49% au niveau national.

Les participants aux travaux du présent diagnostic soulignent que l'offre de postes en entreprise d'insertion est insuffisante au regard des besoins des personnes en insertion. Le développement de cette offre intermédiaire permettrait d'inscrire davantage de personnes dans une logique de parcours dynamique et fluide d'accès à l'emploi.

La sur-représentation des ACI doit être nuancée d'une part par le fait que l'association intermédiaire et l'entreprise de travail temporaire d'insertion interviennent sur l'ensemble du territoire et, d'autre part, par le caractère rural du département (on trouve traditionnellement davantage d'ACI dans les départements ruraux).

Le nombre de chantiers d'insertion est significativement plus élevé qu'au niveau national, avec des structures de petites tailles (en particulier pour les chantiers d'insertion dits ponctuels).

La Haute-Marne compte 243 postes d'insertion agréés dans les ACI en 2015, soit 1,30 pour 1 000 habitants, contre 0,67 en moyenne en France⁸ (référence 2012).

La répartition géographique est déséquilibrée. Le nombre de postes d'insertion agréés dans les trois arrondissements du département varie ainsi du simple au double :

- 0,94 postes pour 1 000 habitants dans l'arrondissement de Saint-Dizier (27,57% des agréments),
- 1,05 postes pour 1 000 habitants dans l'arrondissement de Chaumont (28,40% des agréments),
- 2,37 postes pour 1 000 habitants dans l'arrondissement de Langres (44,03% des agréments).

Les femmes représentent 35% des personnes accueillies en 2014, en ACI. Les personnes accueillies sont majoritairement bénéficiaires de minima sociaux (65% dont une grande majorité de bénéficiaires du RSA).

Les modalités de financement des partenaires ne sont pas liées aujourd'hui au statut du public accueilli (bénéficiaires du RSA ou pas) mais incluent un dialogue de gestion mené en concertation entre les différents financeurs.

Les chantiers d'insertion permanents ont accueilli en moyenne, sur 2014, 47% de bénéficiaires du RSA, soit un niveau inférieur aux départements frontaliers (autour de 80% dans le département de l'Aube).

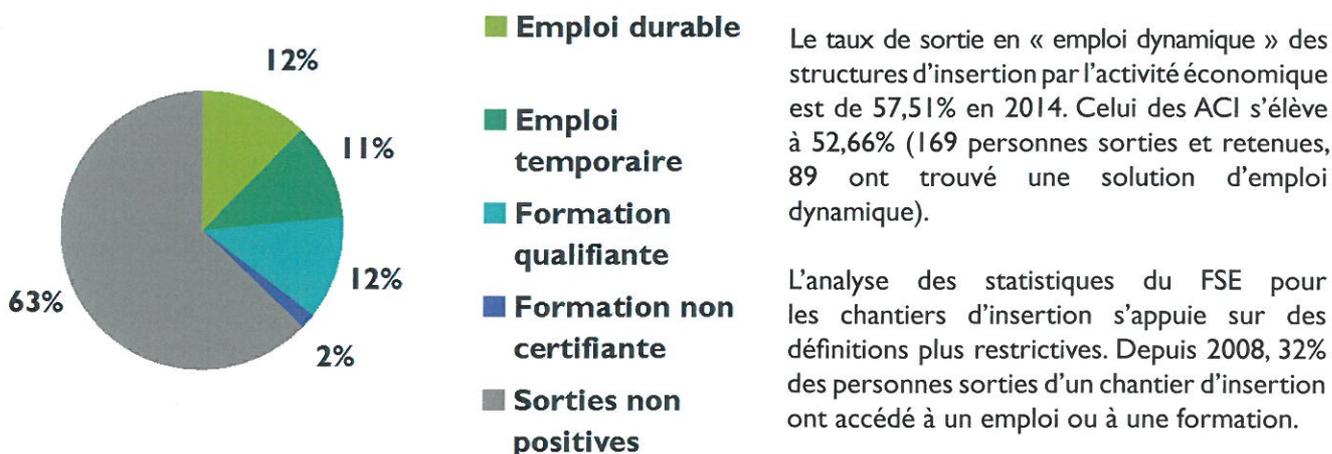


Fig 13 : types de sorties dans les ACI depuis 2008 (définition du FSE)

C - Focus sur l'offre d'insertion en matière de mobilité

Dans l'offre d'insertion des différents partenaires, les publics haut-marnais en insertion peuvent s'appuyer sur différents dispositifs) :

- des aides financières (FAJ, PDI, APRE, etc.) importantes mais conditionnées au projet d'insertion,
- un service de location de cyclomoteurs sur les agglomérations de Langres, Chaumont et Saint-Dizier,
- des diagnostics individuels de mobilité,
- des ateliers collectifs de mobilité.

⁸ Données DREES pour 2012.

La structuration, courant 2015, d'une plateforme départementale de mobilité (MPPL) pour mettre en cohérence les actions entreprises sur les sites de Langres, Chaumont et Saint-Dizier en matière de location de cyclomoteurs - diagnostics de mobilité et ateliers - constitue une opportunité pour renforcer et développer les actions d'insertion en faveur de la mobilité au niveau départemental.

L'arrêt de l'auto école associative introduit en revanche un besoin pour l'accompagnement vers le permis des personnes présentant des difficultés cognitives et de maîtrise de la langue, en dépit d'un réel besoin.

D - Focus sur l'offre d'insertion en matière de compétences de base

Dans le cadre du diagnostic, les référents de parcours soulignent les difficultés rencontrées pour répondre aux besoins de remise à niveau sur les compétences de base (maîtrise de langue et de l'écrit, calcul, compétences sociales).

L'offre d'insertion existante en Haute-Marne dans ce domaine relève, pour l'essentiel, de la responsabilité de la Région, notamment à travers le dispositif TONIC. L'adaptation de la forme, de la durée et du contenu de la prestation aux besoins des publics en insertion constitue une priorité partagée des signataires de l'accord local. Une réflexion devra être engagée sur ce point dans la perspective d'un pacte territorial d'insertion, associant les services de la Région.

E - Focus sur l'offre d'insertion pour le public senior

Les outils d'insertion spécifiques pour le public senior sont relativement peu nombreux. Le contrat de génération, qui s'adresse notamment à ce public, connaît par ailleurs un déploiement timide.

L'ensemble des dispositifs d'insertion peut être mobilisé pour les plus de 50 ans (accompagnement par un référent RSA, accompagnement global, accueil dans une structure de l'IAE), parfois avec des aménagements particuliers (par exemple un parcours plus long en atelier et chantier d'insertion est possible).

La mise en relation de l'offre d'insertion et des perspectives de retour à l'emploi de ce public permet de compléter l'analyse. Ainsi, l'analyse des contrats d'engagements réciproques des bénéficiaires du RSA montre que les objectifs liés à l'emploi des bénéficiaires du RSA de plus de 50 ans sont moins nombreux que ceux de l'ensemble des bénéficiaires. La majorité des bénéficiaires du RSA seniors (70 %) orientés vers un accompagnement social bénéficie d'un accompagnement de type AST après une évaluation mettant en évidence une absence de projet ou des freins trop importants au retour à l'emploi.

L'analyse de l'offre d'insertion conduit à identifier les éléments clés de diagnostic suivants :

- une offre d'insertion à structurer et à enrichir pour le public jeune en risque de marginalisation sociale et pour les femmes avec enfants,
- une offre en matière d'insertion par l'activité économique (notamment ACI), qui obtient des résultats mais qui reste insuffisamment liée à la géographie de l'offre et de la demande d'emploi,
- une offre en matière de mobilité qui s'est récemment structurée autour de la plateforme départementale de mobilité.

2. ANALYSE STRATÉGIQUE

L'analyse stratégique synthétise les éléments de diagnostic en vue d'identifier les axes forts de la mobilisation du FSE inclusion en Haute-Marne

2.1 En termes d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des publics en insertion :

| Forces | Faiblesses |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Réseau d'accompagnement de proximité structuré et professionnalisé, qui a su faire évoluer ses modalités de suivi (segmentation) pour s'adapter à l'évolution des publics, - Dialogue riche et constant entre les différents partenaires de l'accompagnement, - Une présence territoriale satisfaisante, y compris en milieu rural. | <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire rural disposant de peu de solutions de transports, - Une situation sociale dégradée, en lien avec la conjoncture nationale et l'évolution du tissu productif local, entraînant une augmentation sensible du nombre de bénéficiaires, - Un faible niveau de qualification des publics, avec notamment des difficultés sur les compétences de base (illettrisme), - Une évaluation en milieu professionnel à développer pour les publics sans expérience du marché du travail. - Une coordination des accompagnements récemment formalisée lorsque les publics en insertion présentent des difficultés sociales et professionnelles. |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement nouveaux : accompagnement global, garantie jeune - Possibilités nouvelles de cofinancement introduites par la nouvelle programmation FSE et l'IEJ. | <ul style="list-style-type: none"> - Une conjoncture économique dégradée qui ne favorise pas la sortie vers l'emploi durable, - Une augmentation du nombre de jeunes en insertion n'ayant jamais travaillé, ainsi que des bénéficiaires rencontrant des problèmes de santé mentale. |

2.2 En termes d'actions d'insertion

| Forces | Faiblesses |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Une bonne connaissance réciproque des acteurs et des actions proposées, - Des chantiers d'insertion qui obtiennent des résultats meilleurs que la moyenne régionale. | <ul style="list-style-type: none"> - Une offre en termes d'actions d'insertion concentrée sur les chantiers d'insertion, - Des difficultés liées à la mobilité qui peuvent nuire à l'accès à l'offre d'insertion, - Un taux d'abandon des actions d'insertion parfois important (54% sur les aides au permis), - Un manque de préparation à l'entrée en chantier d'insertion qui peut être source d'échecs, - Un suivi à renforcer en sortie de chantier d'insertion. |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle programmation FSE, - Réalisation d'un annuaire de l'offre existante dans le cadre de la convention accompagnement global, - Mise en place d'une plateforme départementale de mobilité. | <ul style="list-style-type: none"> - Arrêt récent d'une action en faveur de la mobilité des personnes présentant des difficultés cognitives, - Évolution de l'offre de formation pour l'acquisition des compétences de base qui ne favorise pas l'accès des publics en insertion. |

2.3 En termes d'appui et de coordination des structures d'insertion

| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Un secteur de l'IAE particulièrement développé dans le département sur les ACI,- Un suivi des structures approfondi et mené conjointement entre les différents financeurs avec des instances de pilotage vivantes. | <ul style="list-style-type: none">- Des structures peu diversifiées et non réparties de façon homogène sur l'ensemble du territoire,- Un nombre élevé de petites structures,- Des liens encore insuffisamment structurés avec les entreprises et entre structures de l'IAE,- Des résultats parfois décevants en termes de sorties en emploi durable. |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none">- Des acteurs disposant d'une capacité à évoluer et à engager des projets,- Une mise en œuvre prochaine, à l'initiative de la DIRECCTE, d'un plan d'action départemental en faveur de l'IAE | <ul style="list-style-type: none">- Une instabilité des règles de financement consécutive de l'engagement de la nouvelle programmation et de la réforme de l'IAE. |

3. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Face aux défis identifiés en matière d'insertion, les signataires de l'accord souhaitent que le FSE inclusion puisse être mobilisé pour tous les publics rencontrant des freins sociaux et professionnels, notamment les travailleurs handicapés et les personnes de plus de 50 ans.

Afin de préciser les actions présentant les plus forts enjeux, les partenaires signataires s'accordent sur une priorité transversale et trois priorités ciblées. Ils précisent également un objectif à destination des structures d'insertion.

Priorité transversale : développer des parcours intégrés et dynamiques d'accès à l'emploi

- en positionnant le référent de parcours au cœur du dispositif,
- en accompagnant les personnes de manière globale,
- en favorisant les parcours dynamiques et les suivis intensifs,
- en soutenant les mobilités géographique, psychique et professionnelle.

Priorité ciblée n°1 : soutenir l'accès à l'emploi des jeunes, de 16 à 30 ans, et prévenir les risques de marginalisation sociale.

Priorité ciblée n°2 : Prévenir les situations d'éloignement du marché du travail des femmes.

Priorité ciblée n°3 : Mobiliser les employeurs dans les parcours d'accès à l'emploi et les accompagner dans l'accueil de publics en insertion.

Outils et structures : adapter l'offre d'insertion au marché du travail et appuyer les structures dans ces évolutions

- consolider les structures en favorisant les rapprochements et les mutualisations de moyens,
- diversifier les outils, les supports et les parcours proposés en cohérence avec les priorités ciblées n°1 et 2,
- assurer une couverture homogène sur l'ensemble du territoire, notamment au bénéfice de l'arrondissement de Saint Dizier,
- adapter les supports et les pratiques pour mieux répondre aux besoins des employeurs.

L'ensemble des opérations soutenues par le FSE Inclusion en Haute-Marne devra s'inscrire dans ces objectifs.

Par ailleurs, les parties signataires souhaitent **engager une réflexion sur la complémentarité entre les dispositifs de formation pilotés par la région et les priorités retenues par l'accord local**. Cette complémentarité sera envisagée dans trois objectifs :

- la mobilisation d'outils de formation aux compétences de bases, souples et adaptés aux besoins des publics considérés dans l'accord local ;
- la mise en œuvre de parcours qualifiants à destination des jeunes de 16 à 30 ans dépourvus d'expérience professionnelle ;
- la prise en compte des besoins et des contraintes du terrain, notamment des structures d'insertion, dans la conduite des politiques de formation.

4. COORDINATION OPÉRATIONNELLE DES DISPOSITIFS

Les parties signataires de l'accord souhaitent que le FSE inclusion en Haute-Marne soit mobilisé pour des opérations qui s'inscrivent dans les quatre types de dispositifs coordonnés décrits ci-dessous.

4.1 Parcours renforcés d'accompagnement vers l'emploi des publics en insertion

Ce dispositif s'inscrit dans l'objectif spécifique n°1 de l'axe prioritaire n°3 du programme opérationnel FSE 2014-2020 : « augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne » (prise en compte des freins sociaux et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi).

Conformément aux changements attendus précisés dans le PON (programme opérationnel national), ce dispositif vise à accroître l'accompagnement de personnes très éloignées de l'emploi dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi et à renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement.

Plus spécifiquement, des parcours spécifiques renforcés pourront être mis en œuvre dans le cadre du FSE Inclusion, en cohérence avec les éléments du diagnostic partagé.

A - Parcours à destination des personnes cumulant des freins sociaux et professionnels

Le FSE inclusion pourra être mobilisé en Haute-Marne sur le volet « accompagnement social » du Conseil départemental, dans le cadre de l'accompagnement global réalisé en commun avec Pôle Emploi.

Le volet « accompagnement professionnel » fait l'objet d'un cofinancement du FSE dans le cadre du volet central du PON.

Ce dispositif s'adresse aux personnes, bénéficiaires du RSA ou pas, rencontrant des freins sociaux et professionnels susceptibles d'être levés au terme d'un parcours intensif de 6 à 12 mois, mobilisant l'ensemble de l'offre d'insertion.

Porteurs potentiels du projet : Pôle Emploi, Conseil départemental.

Sources de cofinancement : Conseil départemental, volet central du PON, volet déconcentré du PON.

B - Parcours à destination des jeunes

Le FSE inclusion pourra être mobilisé en Haute-Marne pour augmenter le nombre de parcours intégrés d'accompagnement proposés aux jeunes, de 16 à 30 ans, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Ces parcours spécifiques s'adressent :

- aux jeunes de 16 à 21 ans, très désocialisés, en risque de forte exclusion ou placés sous mains de justice ;
- aux jeunes de 25 à 30 ans, sans expérience de travail et présentant des risques d'éloignement durable du marché du travail.

Porteurs potentiels du projet : communes, EPCI, Conseil départemental, missions locales, association de prévention spécialisée.

Sources possibles de cofinancement : Etat, communes, EPCI, Conseil départemental, protection judiciaire de la jeunesse, politique de la Ville.

C - Parcours à destination des femmes avec enfant(s),

Le FSE inclusion pourra être mobilisé en Haute-Marne pour augmenter le nombre de parcours intégrés d'accompagnement proposés aux femmes avec enfant(s), isolées ou pas, présentant des risques d'éloignement durable du marché du travail, du fait de l'absence d'expérience de travail, de l'absence de projet professionnel ou de freins liés à la parentalité.

Ces parcours devront être coordonnés avec l'ensemble des dispositifs existants en matière de modes de garde (aides financières de la CAF et du PDI, support des relais assistantes maternelles, structures d'accueils collectifs de mineurs), de soutien à la parentalité (LAEP, associations, PMI, ASE, actions des contrats de ville) et d'offre d'insertion (Pôle Emploi, missions locales, IAE, etc.).

Porteurs potentiels du projet : Conseil départemental, associations.

Sources de cofinancement : Etat, communes, EPCI, Conseil départemental, caisse d'allocations familiales, politique de la ville.

D - Parcours à destination des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA,

Le FSE inclusion pourra être mobilisé en Haute-Marne pour augmenter le nombre de parcours intégrés d'accompagnement proposés aux travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA.

Ces parcours devront intégrer, de manière coordonnée, un accompagnement technique, financier et juridique et un accompagnement socioprofessionnel. Les parcours devront tenir compte de la viabilité économique de l'entreprise (et si cela s'avère pertinent d'une redéfinition du projet professionnel).

Porteurs potentiels du projet : associations d'accompagnement des entrepreneurs.

Sources de cofinancement : Département, chambres consulaires, Région.

E – Parcours à destination des travailleurs handicapés

Le FSE inclusion pourra être mobilisé en Haute-Marne pour soutenir les actions prévues dans le plan régional d'insertion des travailleurs handicapés.

4.2 Mobilités des publics en insertion

Ce dispositif s'inscrit dans l'objectif spécifique n°1 de l'axe prioritaire n°3 du programme opérationnel FSE 2014-2020 : « augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne ». La prise en compte des freins sociaux, et donc des difficultés de mobilité, apparaît explicitement dans le programme opérationnel national.

Le FSE inclusion pourra être mobilisé pour augmenter le nombre de parcours d'insertion par la mobilité. Dans cet objectif, les actions suivantes pourront être envisagées :

- diagnostics individualisés de mobilité,
- ateliers d'éducation pratique à la mobilité,
- soutien à l'obtention du permis de conduire pour les personnes présentant des besoins spécifiques (difficultés cognitives, difficultés de maîtrise de la langue ou de l'écrit),
- animation de services de location de cyclomoteurs, en lien avec des parcours d'insertion.

Porteurs potentiels : plateforme départementale de mobilité, communes, EPCI.

Sources potentielles de cofinancement : Département, Région, DIRECCTE, communes, EPCI, politique de la Ville.

4.3 Insertion par l'activité économique

Ce dispositif s'inscrit dans :

- l'objectif spécifique n°1 de l'axe prioritaire n°3 du programme opérationnel FSE 2014-2020 : « augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne ». La mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi figure explicitement dans les modalités envisagées par le PON pour atteindre cet objectif ;
- l'objectif spécifique n°3 de l'axe prioritaire n°3 du programme opérationnel FSE 2014-2020 : « développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.

A - Soutien aux parcours dans les ateliers et chantiers d'insertion

Le FSE inclusion en Haute-Marne pourra être mobilisé pour l'aide à l'encadrement et l'accompagnement des salariés en insertion inscrits dans un parcours dans un atelier et chantier d'insertion.

Les opérations soutenues devront prendre en compte les priorités ciblées identifiées dans le présent accord local (accueil du public jeune et féminin, mobilisation des employeurs) ainsi que les objectifs d'adaptation de l'offre d'insertion :

- développement de l'offre d'insertion prioritairement sur l'arrondissement de Saint-Dizier,
- consolidation des structures par la mise en œuvre de mutualisations et de rapprochements à l'échelle d'un bassin d'emploi.

Porteurs potentiels : associations et collectivités porteuses d'un atelier et chantier d'insertion.

Sources de cofinancement possibles : Département, communes, EPCI, DIRECCTE, Région, politique de la Ville.

B - Projets de coordination et d'animation de l'offre

Le FSE inclusion en Haute-Marne pourra être mobilisé pour conduire des projets de coordination et d'animation de l'offre en matière d'insertion par l'activité économique, en lien avec le plan d'action départementale en faveur de l'IAE :

- réalisation de diagnostics territoriaux de l'offre d'insertion,
- prestations d'accompagnement des structures dans leurs projets de transformation (mutualisations, évolution des supports, couverture homogène du département, amélioration de la visibilité de l'offre, développement de l'achat d'insertion, etc.).

Porteurs potentiels : DIRECCTE, Département.

Sources de cofinancement possibles : DIRECCTE, Département.

4.4 Mobilisation des employeurs

Ce dispositif s'inscrit dans l'objectif spécifique n°2 de l'axe prioritaire n°3 du programme opérationnel FSE 2014-2020 : « mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion ».

Le FSE inclusion en Haute-Marne pourra être mobilisé pour conduire des actions visant à :

- favoriser les projets innovants de rapprochement des publics en insertion avec les employeurs potentiels (parrainages, ...),
- accompagner les employeurs accueillant des publics en insertion,
- renforcer de la coopération entre les entreprises et les structures d'insertion par l'activité économique (structuration d'une fonction commerciale dans les associations œuvrant dans l'insertion, diversification des supports, etc.).

Par ailleurs, conformément au plan régional d'insertion des travailleurs handicapés en Champagne-Ardenne, des actions visant spécifiquement la mobilisation des employeurs par la mise en réseau des acteurs autour des thématiques d'emploi des travailleurs handicapés pourront être conduites.

Porteurs potentiels : Département, communes, EPCI.

Sources de cofinancement possibles : Département, EPCI, communes, chambres consulaires, DIRECCTE, politique de la Ville.

5. DISPOSITIF DE GOUVERNANCE PARTENARIAL

Le présent accord local relatif à la mobilisation du FSE inclusion marque la volonté des acteurs de travailler de façon concertée sur la mise en œuvre des politiques d'insertion. Il a vocation à évoluer dans le temps pour aboutir à la conclusion d'un pacte territorial d'insertion (PTI).

Le pilotage départemental d'un tel PTI pourra s'appuyer sur le dispositif de gouvernance actuelle, dont les parties signataires tirent un bilan positif. Ce dispositif permet à la fois une coordination des actions de chacun, une large association des partenaires et une réactivité dans le traitement des aspects techniques.

Les instances de pilotage de l'accord local concerté sur le FSE Inclusion sont :

- le SPED (service public de l'emploi départemental), au niveau de la coordination stratégique de l'ensemble des différentes initiatives valorisées dans cet accord; cette instance réunit l'ensemble des parties signataires de l'accord ;
- le SPET (service public de l'emploi territorial), au niveau de la coordination technique ;
- le CDIAE (Conseil départemental d'insertion par l'activité économique), instance de pilotage dédiée à l'insertion par l'activité économique,
- les CTA (comité technique d'animation), instances locales d'animation des actions d'insertion menées à l'échelle d'un arrondissement.

6. TABLEAU SIMPLIFIÉ DE PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES INTERVENTIONS DU FSE

| PO | Volets FSE | Gestionnaire FSE | Intitulés des dispositifs soutenus | Critères distinctifs et lignes de partage |
|---------|--------------|------------------|---|--|
| PON FSE | Central | DGEFP | accompagnement global Pôle Emploi | |
| | Déconcentré | DIRECCTE | <ul style="list-style-type: none"> - parcours renforcés d'accompagnement social des bénéficiaires du RSA dans le cadre de l'accompagnement global - parcours renforcés d'accompagnement des jeunes en risque de marginalisation sociale - parcours renforcés d'accompagnement des femmes bénéficiaires du RSA avec enfant(s) - actions de soutien à la mobilité des publics en insertion, - soutien aux SIAE pour l'encadrement et l'accompagnement des salariés en insertion - soutien aux projets d'animation et d'adaptation de l'offre d'insertion dans les SIAE - actions de mobilisation des entreprises dans les parcours d'insertion | <ul style="list-style-type: none"> - public bénéficiaire du Rsa - jeunes de 16 à 30 en insertion - femmes bénéficiaires du RSA avec des ayant droits mineurs - Personnes très éloignées de l'emploi (y.c. travailleurs handicapés) |
| PON IEJ | Central | DGEFP | - initiative européenne pour l'emploi des jeunes (Pôle Emploi) | Financement des postes de conseillers dédiés à l'IEJ dans les agences Pôle Emploi |
| | Déconcentré | DIRECCTE | accompagnements renforcés « autonomie des jeunes » | Financement des postes conseillers dédiés à l'IEJ dans les missions locales |
| POR | Décentralisé | Conseil régional | - formation des acteurs de l'insertion | Actions de formation dirigées vers le POR |

Les signataires de l'accord local pour l'insertion

Le Préfet de la Haute-Marne



Jean-Paul CELET

Le Président du Conseil départemental
de la Haute-Marne



Bruno SIDO

Le délégué territorial de Pôle Emploi

Pôle emploi Haute-Marne

3 rue Laloy
BP 32037
52902 CHAUMONT Cedex 9
Tél. : 03 25 32 45 77
Fax : 03 25 32 17 84

Djellali CHAOU

Le Président de la mission locale de Saint-Dizier

GIP MISSION LOCALE
de l'Arrondissement de Saint-Dizier

4 rue Godard Jeanson
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 56 11 36 - Fax 03 25 56 25 41
SIRET 185 237 054 00035

Jean-Michel FEUILLET

Le Président de la mission locale de Chaumont

MISSION LOCALE

2 Bis, rue de Bournoigne
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 32 23 00 - Fax 03 25 32 23 02
E-mail : contact@missionlocale-chaumont.fr
SIRET 381 734 995 00032

Didier COGNON

La Présidente de la mission locale de Langres

Mission locale de
l'arrondissement de Langres

Nicole de la Poterne - BP 10
52100 LANGRES

Tél. 03 25 87 52 44
accueil@missionlocale-langres.fr

Le Président de l'AHMSITHE, association
gestionnaire du Cap Emploi de Haute-Marne



Benoît DEBOOS